

# MAIRIE DE MALICORNE-SUR-SARTHE - 72270

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 JUIN 2023

Date de convocation : 12 Juin 2023

Date d'affichage : 12 Juin 2023

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Étaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Était excusé : Franck LE NOË.

Étaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Élu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-Michel RUELLE

#### **1°) OBJET : RESTITUTION DE L'ETUDE STRATEGIQUE PAR LE CABINET FUTURIS SUR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ARTISANS D'ART ET METIERS D'ART DANS LA CITE FAIENCE DE MALICORNE SUR SARTHE**

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Philippe ANDRÉ, Cabinet Futuris de bien vouloir présenter la restitution de son étude commandée et financée par la CCVS. Madame le Maire précise que Monsieur Emmanuel FRANCO et Madame Katia HARDOUIN sont présents à cette restitution afin d'apporter au besoin des précisions sur l'étude menée.

Monsieur ANDRÉ reprend les lignes directrices de sa mission d'étude confiée par la CCVS et sa méthode de travail avec un diagnostic qui a été réalisé entre juillet 2022 et décembre 2022, et des propositions présentées au début mai 2023.

Les sources de réflexion proviennent :

- de l'analyse de documents sur les artisans d'art,
- de repérage du foncier, de visites du Musée, des Moulins,
- de comparaisons et visites d'autres expériences,
- de contacts auprès de nombreux artisans d'art et acteurs,
- de l'enquête auprès de 70 artisans d'art en France,
- de 2 ateliers avec différents artisans d'art, des représentants de l'association 4A en décembre 2022 et en mars 2023.

Un repérage de photos sur les points stratégiques de Malicorne sur Sarthe a été effectué et est expliqué.

Au niveau national, selon l'institut national des métiers d'art, 281 métiers sont recensés.

Les besoins des artisans d'art et créateurs est présenté après une enquête auprès des artisans d'art et des créateurs.

Leurs souhaits pour une implantation optimale :

- un environnement propice à la diffusion pour la commercialisation avec des revenus,
- un environnement adapté à la production avec des locaux : atelier, (avec salissure), laboratoire ou studio, des services et des conseils.
- un environnement et une ambiance favorables à la création (émulation),
- d'autres critères : hébergement, école, travail pour conjoint, etc...

Leur capacité à venir à Malicorne ?

- intéressant avec un label, une marque,
- mais Malicorne est «perdue» et pas assez connue,
- de nombreuses autres questions (locaux, conditions pour les artistes en résidence), actuellement sans réponse.

Des artisans d'art et des entreprises présentes mais jusqu'à quand ?

En 2022, 8 artisans d'art indépendants sont présents à Malicorne et à l'horizon de 5 ans, seulement 2 ou 3 avec un renouvellement physiquement presque impossible en 2023. Les deux entreprises originelles ont des horizons incertains. Toutefois, des demandes existent, par exemple, (luthier, ferronnier, verrier, peintre sur œufs, etc....).

Les emplois générés par le «système» faïence et métiers d'art est entre 30 et 40 emplois, avec des emplois directs, (artisans, vente des œuvres) entre 16 et 21 et des emplois indirects, (restauration, musée, boutiques), entre 15 et 20.

Les offres foncières et immobilières sont très rares sur la commune et aucune offre adaptée en 2022 aux demandes potentielles était recensée, les locaux de 50 à 100 m<sup>2</sup> sont très difficiles à trouver, seulement des cellules commerciales. Les locaux de surface comprise entre 100 et 400 m<sup>2</sup> sont très rares, les quelques possibilités existantes sont provisoires et en location.

Le Musée de la Faïence et de la Céramique, à repenser ? Ses rôles sont multiples, un des piliers du label et de la marque « Malicorne Cité Faïence et Métiers d'Art », mais aussi :

- un repère dans la commune, mais déconnecté du centre,
- une fréquentation en perte de vitesse avec une visite statique,
- des possibilités d'expositions temporaires en extérieur et en intérieur,
- un espace semblant surdimensionné en comparant avec le nombre actuel de visiteurs.

Pour rappel, la mission confiée au cabinet Futuris n'est pas un audit du Musée.

La maison des esquisses est une démarche très intéressante, mais assez inadaptée avec des ateliers et des hébergements ni pratiques et ni confortables, les demandes existent mais nous avons un retour négatif des anciens résidents en raison du manque de valorisation de leur travail.

Les Moulins existent mais il s'agit d'un site et des bâtiments remarquables, mais une réhabilitation lourde, estimée entre 4 à 6 millions d'euros. Il s'agit d'un emplacement de premier choix mais soumis aux aléas d'inondation avec un moulin à couleurs, réhabilité en 2009 et des moulins à farine hors fonctionnement depuis 45 ans, l'ensemble possède une couverture refaite par l'ancienne communauté de communes du Pays Malicornais, il y a 20 ans avant sa dissolution et la rétrocession à la commune. La façade, côté port, a été embellie par la création des vitraux dans l'opération des fresques dans l'espace public en 2022. L'état extérieur est en voie de dégradation et l'état intérieur est parfois très dégradé et dangereux, un risque de destruction existe.

L'Association 4 A exerce un rôle majeur avec un fonctionnement plutôt rigoureux à la manière d'un collectif avec une reconnaissance extérieure. Ses rôles sont la commercialisation dans la boutique dans le Moulin à Couleurs, une promotion avec une communication sur les réseaux sociaux, une distribution via le e-commerce et des animations et plusieurs événements en cours de l'année. Son financement repose essentiellement sur la contribution des membres et un prélèvement sur les ventes d'œuvres.

Les touristes et les clients proviennent du tourisme de proximité à la journée, tourisme dominical, dans un périmètre situé entre Le Mans, Angers, Tours et Laval, avec des visites de tours opérateurs, un tourisme de proximité élargie, des séjours et visiteurs spécialistes. La gamme de prix des œuvres proposées se compose d'œuvres variées avec des tarifs rarement inférieurs à 50 euros et de nombreuses pièces autour de 200 euros, ces tarifs sont rarement compatibles avec le pouvoir d'achat d'une grande partie des visiteurs et des touristes.

Faute d'une attractivité touristique suffisante ou avec un fort pouvoir d'achat, les artisans d'art ne peuvent s'appuyer uniquement sur la clientèle de passage ou de touristes pour tirer des revenus suffisants.

Concernant les démarches foncières et immobilières des cités d'art, certains collectivités s'engagent dans une politique d'acquisition foncière en vue de favoriser l'accueil des artisans d'art dans la durée avec cohérence et qualité. Des stratégies sont construites sur 3 problématiques :

- trouver un destinataire pour des locaux en voie d'abandon,
- création ou renforcement de la filière artisans d'art,
- dynamique touristique et un renforcement des synergies.

Ces démarches prennent du temps avant de porter leurs fruits, environ de 5 à 10 ans et le système s'auto entretient avec une reconnaissance après 10 ans, exemples : Pézenas, La Gacilly, Sallertaine, Mont Dauphin, Aubusson, Figeac, Villedieu-les-Poêles, Turquant, Arles, etc.

En synthèse et en bilan :

En fin 2022, la situation des artisans d'art à Malicorne était mitigée avec une attractivité en perte de vitesse. Peut-être dégradée au printemps 2023 (départ en retraite, recherche vaine d'atelier où s'installer) ?

- Des perspectives qui pourraient s'assombrir à très brève échéance, faute de renouvellement des artisans d'art et d'une offre immobilière absente,
  - Un jeu d'acteurs complexe et un manque d'intérêt ?
  - La crise énergétique, et, l'inflation à court et moyen termes qui impacte la viabilité économique des artisans d'art,
  - Un Musée qui ne connaît pas de décollage de fréquentation (qui n'a jamais dépassé les 13 000 visiteurs depuis sa création), qui nécessite un renouveau de son offre après 20 ans d'existence, qui subit la crise énergétique ; un Musée interdépendant d'une dynamique collective restant à créer au sein de la Commune de Malicorne sur Sarthe.
- ➔ Les ressorts du rebond et de véritables opportunités sont présents et permettent d'être optimiste.

Rappel : 3 scénarios possibles après le diagnostic

Orientations	Ouverture limitée (au fil de l'eau)	Renouveau des artisans d'art et créateurs	Mieux ouvrir le système aux habitants
Effets et conséquences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non renouvellement des artisans d'art,</li> <li>Devenir du Musée,</li> <li>Perte de la marque « Malicorne ... »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réactivation de la « Marque »,</li> <li>Nouvelle attractivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure association des habitants à la démarche,</li> <li>Nouvelle offre en locaux et services</li> </ul>

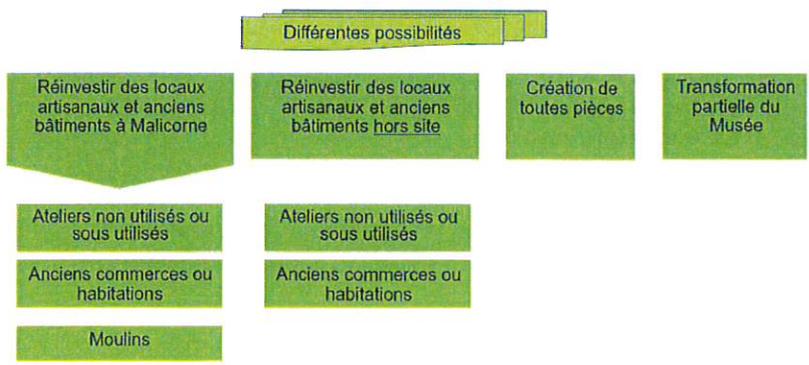
2 scénarii explorés, qui aboutissent aux propositions suivantes :

Propositions (établies sans ordre chronologique) :

- Axe 1 : Fédérer les acteurs  
 △ Action prioritaire : créer un collectif d'acteurs qui coopèrent, sans quoi les autres axes ne pourraient être mobilisés.
- Axe 2 : Accueillir de nouveaux acteurs de la création
  - Proposer des formules d'accueil à Malicorne : locaux privés, individuels ou collectifs avec une charte d'engagement des acteurs dans l'animation de la cité
  - Communiquer sur l'offre d'accueil à Malicorne
- Axe 3 : Créer des services à l'appui aux acteurs de la création
  - Proposer des prestations de conseils :
    - en administratif ;
    - en communication, marketing... avec la création d'un poste d'impresario en charge de la commercialisation des produits ;
    - en utilisation de machines/nouveaux outils permettant le renouveau de la création.
- Axe 4 : Offre immobilière pour l'accueil des acteurs de la création

**Un constat :**

- Une forte demande
- Rareté immobilière
- L'offre crée la demande



→ Réinvestir des locaux/bâtiments à Malicorne (privés ou publics) suppose que la Commune de Malicorne sur Sarthe s'engage dans une politique en faveur de l'accueil de nouveaux artisans d'art/entreprises de la création.

→ Les Moulins au port :

constat	Un patrimoine et un repère touristique abandonné
Action	<p>Etudes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur l'état général du bâtiment en vue d'une réaffectation</li> <li>• sur l'état de la machinerie (conservation, démontage, etc. ...)</li> <li>• Sur la possibilités de visite ou d'utilisation par artisans</li> </ul> <p>Valoriser certains mécanismes, supprimer les autres Nettoyage, sécurisation, Mise aux normes, électricité, création de sanitaires, Adapter les Moulins aux activités espaces, Mettre les espaces à dispositions</p>
volume	La surface exploitable est comprise entre 600 et 1100 m <sup>2</sup>
Coûts	Etudes préalables : 60 000 euros (minimum) Estimations : 3,5 à 6 millions d'euros (minimum)
chronologie	Long terme
recommandations	Au vu de la lourdeur des coûts et de la complexité du chantier, cette offre ne nous semble pas prioritaire. Elle serait trop mobilisatrice en moyens au détriment d'opérations plus simples et plus rapides à engager. Néanmoins c'est une opportunité et une image qu'il convient de préserver. Les études préalables mériteraient d'être réalisées dans les prochaines années, pour avoir un bilan précis.

- **Axe 5 : Amélioration de l'usage des bâtiments du Musée**

Revisite du Musée en lieu créatif hybride de type tiers-lieu : accueil d'artisans d'art, entreprises de la création dans des « cellules » avec objectif démonstration du geste / Fab Lab / valorisation des collections muséales / accueil d'habitants cherchant à partager des savoir-faire / boutique / espace d'exposition...

**Les coûts (à titre d'exemple)**

**Investissement**

- Finalisation pré programme, étude techniques, validation du parc matériel (pour mémoire)
- Mises aux normes, amélioration thermique : 250 à 380 000 euros (Ordres de grandeur à vérifier)
- Cloisonnement parties atelier, studios, (hors spécificités techniques) : 40 000 à 90 000 euros
- Nouveau mobilier : 10 000 – 20 000 euros
- Outillage : 40 000 à 50 000 euros, selon les thèmes. Au-delà de 110 000 euros avec le travail du bois et du métal.

**Fonctionnement (spécifiquement partie équipement d'accueil) : Personnel + charges moyennes**

- Formule 3 personnes : 150 000 euros par an
- Formule 1,5 personnes + : 70 000 euros et +

Recettes : identiques à l'équipement

**Financement investissement et fonctionnement (au démarrage) :**

Possibilités avec le fonds régional au développement des Tiers Lieux des Pays de la Loire :

- Etudes : Subvention maximale 10 000 € taux de 50 % de dépenses maximale de 20 000 €,
- Fonctionnement de la 1<sup>o</sup> à la 3<sup>e</sup> année : 37 500 € taux de 75 % à 12 500 € taux de 12,5 %
- Investissement : 100 000 euros (taux de 20 %)

- **Axe 6 : Animations**

Actions : Une coordination des événements (nécessitant une coopération), développement d'une offre d'ateliers en lien avec les nouveaux acteurs de la création accueillis au sein de la cité.

Suite à cette présentation, les élus échangent :

Xavier MAZERAT : Cette étude est très intéressante et permet d'engager et de réfléchir avec la CCVS sur les actions à mener.

Véronique FERRAND : Intégrer les gens dans le Fab Lab avec une agilité à trouver en profitant des financements qui existent sur le territoire.

Patrick MAUBOUSSIN : Un critère important est la durée d'exécution du projet en prenant en compte la difficulté d'évolution des métiers d'art et son environnement. Le rôle de la forme collective est important et pertinent pour accompagner les artistes en étant vigilants sur la qualité des gens qui s'installent. La collectivité doit également rendre des comptes à l'Etat et aux différents financeurs dans le cadre du dispositif PVD.

Clélia CHOTARD : Présentation très intéressante, optimiste et intéressée par le fait de l'évolution du Musée et de revoir ses activités. Il faut dynamiser, faire déplacer les visiteurs du bas du bourg vers le haut du village et trouver une réponse pour faire évoluer les projets avec l'étude de programmation urbaine. Elle souligne l'appui important de la CCVS. Il serait intéressant de se mettre tous autour de la table afin de créer une dynamique pour les habitants de Malicorne sur Sarthe et les gens de l'extérieur.

Carole ROGER : Elle souligne la chance d'avoir sur la commune l'association des 4A qui crée une très belle dynamique.

Xavier MAZERAT : Il existe plusieurs axes de réflexion. La commune a la chance d'avoir une commune très dynamique et des commerces très actifs. Il cite également des communes comme Sablé sur Sarthe, Brûlon et Étival où des actions sont développées en faveur des activités commerciales et touristiques.

Patrick MAUBOUSSIN : Des possibilités sont ouvertes avec des bâtiments qui sont ou seront à vendre. Des organismes peuvent soutenir les collectivités dans leurs projets d'investissement comme l'EPFL Etablissement Public Foncier Local, opérateur au service des projets des collectivités, ce qui permettrait d'élargir les offres au niveau des bâtiments.

Virginie MEUNIER : Elle souhaite augmenter les offres de visite du Musée avec un travail associant les enfants des écoles. Clélia CHOTARD précise qu'une évolution est en cours sur ce point.

Xavier MAZERAT : La rénovation des Moulins paraît très onéreuse et au-dessus des potentiels financiers de la commune contrairement à la proposition d'un Fab Lab plus accessible, cela n'empêcherait pas de garder le projet de rénovation des Moulins pour un second temps sans en faire une priorité absolue au regard du coût.

Patrick MAUBOUSSIN : Il précise que l'initiative des 4A au niveau de la boutique des métiers d'art fonctionne très bien et qu'elle représente une belle vitrine pour la commune, ce modèle pourrait inspirer pour d'autres projets. Les retombées des salons sont également phénoménales pour la commune.

Clélia CHOTARD : Elle ne se déclare pas convaincue par l'idée d'un imprésario précisant qu'il est plus judicieux que les artistes aillent eux-mêmes à la rencontre de la clientèle.

Emmanuel FRANCO : Il faut raisonner sur un aspect général. Quoi faire ensemble ? Il faut faire une approche systémique et définir un futur désiré avec des engagements à écrire si besoin et les traduire sur des budgets. L'Etat attend également des actions concrètes après les différentes études lancées. Quoi faire ensemble ? Les collectivités ont des outils à leur disposition pour leurs projets : le droit de préemption, l'EPFL, etc... Il est primordial que les collectivités aient des actes concrets, précisant qu'un projet de territoire a déjà été acté par la CCVS. En conclusion, il faut définir ensemble le futur désiré.

Katia HARDOUIN : Elle précise que nous sommes tous élus et qu'il est important de prévoir l'avenir. Il faut se poser les bonnes questions. La commune doit être l'acteur principal pour son avenir. Il faut une dynamique conjointe, faire un budget pluriannuel pour les actions à mener et mettre sur la table toutes les études menées. Enfin, il faut construire ensemble un vrai projet.

Xavier MAZERAT : Pour conclure, il trouve l'intervention de ce soir de Monsieur ANDRÉ très pertinente pour l'information de tous les conseillers municipaux et qu'il est important que tous possèdent le même niveau d'information.

Véronique FERRAND : Elle précise que cette discussion a déjà été entamée lors du vote du budget et qu'il faut envisager de mener les projets ensemble.

Madame le Maire remercie Monsieur Jean-Philippe ANDRÉ pour sa présentation et Monsieur Emmanuel FRANCO et Madame Katia HARDOUIN pour leur présence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201797-20230619-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE, Carole ROGER



# MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 JUIN 2023

Date de convocation : 12 Juin 2023

Date d'affichage : 12 Juin 2023

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etait excusé : Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-Michel RUELLE

## 2°) OBJET : CHOIX DES ARTISTES POUR LES ŒUVRES DANS L'ESPACE PUBLIC

Madame le Maire rappelle les différentes délibérations relatives à ces deux projets :

- Délibération N°4 du 30 janvier 2023, présentation du projet des œuvres dans l'espace public, point ajourné et reporté à la séance suivante,
- Délibération N°13 du 27 mars 2023. Pour rappel, le comité de sélection réuni le vendredi 27 janvier 2023 a retenu 12 candidats, 6 pour chaque projet. Les 12 projets sont présentés à l'assemblée délibérante. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, a décidé de pré-sélectionner les candidats qui suivent :
  - Projet pour le pignon de la mairie : SMOKA, NESBY et SANDRA SAINT-LAURENT,
  - Œuvre libre dans l'espace public : OSCAR LLOVERAS, SABEPAT et ATELIER YOKYOK.

Le comité de sélection a auditionné ces six candidats le mardi 23 mai 2023.

Pour rappel, les six œuvres sont projetées à l'assemblée délibérante.

Madame le Maire expose au conseil municipal les conclusions du comité de sélection et propose à l'assemblée délibérante de voter pour chaque projet.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide :

- de retenir le candidat SMOKA pour l'œuvre du pignon de la mairie, suivant le vote : 13 POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION,
- de retenir le candidat YOK YOK pour l'œuvre dans l'espace public suivant le vote : 12 POUR, 1 ABSTENTION et 2 POUR le projet SABEPAT,
- et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

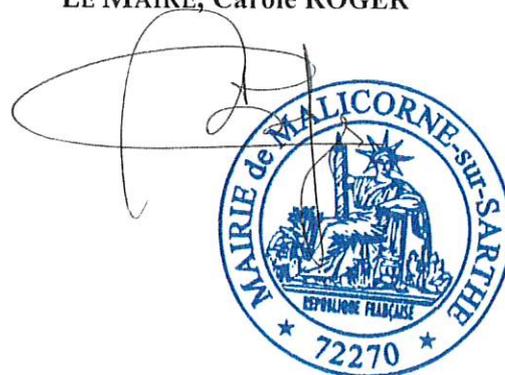
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201797-20230619-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE, Carole ROGER



# MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2023

Date de convocation : 12 Juin 2023

Date d'affichage : 12 Juin 2023

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etait excusé : Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-Michel RUELLE

### 3°) OBJET : TRAVAUX DE CLIMATISATION A LA MSP

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante ces travaux.

En raison des fortes chaleurs depuis quelques années et de la demande des praticiens de la maison de santé, le conseil municipal a projeté d'installer un système de climatisation à la maison de santé. Pour mémoire, la somme de 30.000 euros TTC a été inscrite à l'imputation 2135 du budget primitif de 2023 voté le 27 mars 2023.

Afin de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais, quatre entreprises ont été sollicitées et la date limite pour la réception des devis était fixée au jeudi 15 juin 2023.

Les devis arrivés en mairie sous pli fermé ont été étudiés le vendredi 16 juin 2023 par Madame le Maire, Philippe CHOQUET et Philippe DAVY. Un petit tableau de synthèse a été établi avec les montants des devis et les caractéristiques techniques.

Les quatre devis s'élèvent de 26.685,28 euros H.T à 35.700,00 euros H.T.

Le type de matériel et la marque de chaque appareil sont étudiés, (Panasonic, Toshiba et Mitsubishi).

Le devis de l'entreprise BRICHET pour un montant de 26.685,28 euros H.T soit 32.022,34 euros TTC a été validé et adressé à l'entreprise en date du 16 juin 2023.

Le matériel proposé est de la marque Panasonic et 11 cassettes seront installées dans les différents cabinets.

Les travaux commenceront le lundi 3 juillet 2023 pour deux à trois semaines environ, la climatisation sera opérationnelle fin juillet 2023.

Cette information sera transmise aux professionnels de santé au regard de la gestion des plannings de l'utilisation des locaux, toutefois ces travaux devraient se dérouler sans gêner les soins.

Lors d'une prochaine réunion de conseil municipal le lundi 17 juillet 2023, les élus étudieront les tarifs de location des locaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201797-20230619-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE, Carole ROGER



# MAIRIE DE MALICORNE-SUR-SARTHE - 72270

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JUIN 2023

Date de convocation : 12 Juin 2023

Date d'affichage : 12 Juin 2023

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Étaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Était excusé : Franck LE NOË.

Étaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Élu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-Michel RUELLE

### 4°) OBJET : BILAN FINANCIER DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire présente ce dossier.

Pour rappel, ce dossier a déjà été abordé lors de la dernière réunion de conseil du 15 mai 2023, délibération N°18, vote du règlement intérieur de la cantine et vote des tarifs 2023-2024. Une présentation du coût du service de la restauration avait été demandé.

L'historique des dix dernières années est présenté avec trois tableaux par exercice, le total des dépenses, le total des recettes et un tableau de synthèse.

ANNEE SCOLAIRE 2014/2015			
CHARGES	MONTANT		
	Septembre 2014 à Décembre 2014	Janvier 2015 à Juillet 2015	TOTAL
Machine à laver	450.00		450.00
FOURNITURES ALIMENTS (API)	13 266.59	21 022.10	34 288.69
EAU	362.50	425.31	787.81
ELECTRICITE	809.30	1 923.13	2 732.43
TELEPHONE	120.00	180.00	300.00
GAZ	1 130.20	1 007.27	2 137.47
PAINS	908.63	2 031.97	2 940.60
FOURNITURES D'ENTRETIEN	764.23	762.02	1 526.25
PETITES FOURNITURES	407.06	347.57	754.63
VETEMENTS DE TRAVAIL	504.35	0.00	504.35
DERATISATION	312.00	0.00	312.00
ENTRETIEN BAC A GRAISSE	229.02	1 542.86	1 771.88
REPARATIONS DIVERSES MATERIEL DE CUISINE	2 111.10	0.00	2 111.10
ENTRETIEN CHAUFFAGE	222.60		222.60
VERIFICATION ELECTRIQUE	214.52		214.52
CHARGES DE PERSONNEL (hors personnel technique)	41 223.32	75 326.32	116 549.64
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>167 603.97</b>

RECETTES	122 542.98
remboursement de personnel	8 817.14
facturation	103 249.2
participation autres communes	8 862.55
remboursement solde association cantine	1 614.09

<b>RESULTAT</b>	<b>-45 060.99</b>
<b>NOMBRE DE REPAS</b>	<b>24 080</b>
<b>COUT REPAS AVEC INVESTISSEMENT</b>	<b>6.96 €</b>
<b>COUT REPAS SANS INVESTISSEMENT</b>	<b>6.94 €</b>

<b>ANNEE SCOLAIRE 2015/2016</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>		
	<b>Septembre 2015 à Décembre 2015</b>	<b>Janvier 2016 à Juillet 2016</b>	<b>TOTAL</b>
table inox		693.72	693.72
TRAVAUX		21 879.98	21879.98
rayonnage	2 441.56		2441.56
friteuse	3 094.80		3094.8
FOURNITURES ALIMENTS (API)	11 926.83	23 487.95	35414.78
EAU	452.32	385.26	837.58
ELECTRICITE	903.32	1 525.32	2428.64
TELEPHONE	125.85	195.23	321.08
GAZ	1 230.30	1 100.03	2330.33
PAINS	1 008.23	1 985.23	2993.46
FOURNITURES D'ENTRETIEN	852.32	685.82	1538.14
PETITES FOURNITURES	574.62	152.32	726.94
VETEMENTS DE TRAVAIL	753.23		753.23
ENTRETIEN BAC A GRAISSE	523.32	1 253.32	1776.64
REPARATIONS DIVERSES MATERIEL DE CUISINE	915.42	945.30	1860.72
ENTRETIEN CHAUFFAGE	222.60		222.6
VERIFICATION ELECTRIQUE	210.52		210.52
CHARGES DE PERSONNEL (hors personnel technique)	45 625.32	79 856.32	125 481.64

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>205 006.36</b>
-----------------------	-------------------

<b>RECETTES</b>	<b>99 575.55</b>
remboursement de personnel	8 261.63
facturation	90 040.77
participation autres communes	1 273.15

<b>RESULTAT</b>	<b>-105 430.81</b>
<b>NOMBRE DE REPAS</b>	<b>18 792</b>
<b>COUT REPAS AVEC INVESTISSEMENT</b>	<b>10.91 €</b>
<b>COUT REPAS SANS INVESTISSEMENT</b>	<b>9.41 €</b>

## ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

CHARGES	MONTANT		
	Septembre 2016 à Décembre 2016	Janvier 2017 à Juillet 2017	TOTAL
MISE AUX NORMES PMR	16573.76		16573.76
TRAVAUX	2 204.83	2 148.21	4353.04
ARMOIRE FRIGORIFIQUE		2 579.10	2579.1
FOURNITURES ALIMENTS (API)	16 425.35	26 590.10	43015.45
EAU	405.50	378.85	784.35
ELECTRICITE	859.91	1 922.64	2782.55
TELEPHONE	119.37	164.30	283.67
GAZ	997.99	1 769.64	2767.63
PAINS	432.70	1 816.74	2249.44
FOURNITURES D'ENTRETIEN	511.97	841.80	1353.77
PETITES FOURNITURES	354.64	599.70	954.34
VETEMENTS DE TRAVAIL	335.33	39.90	375.23
ENTRETIEN BAC A GRAISSE	239.41	269.40	508.81
REPARATIONS DIVERSES MATERIEL DE CUISINE	331.92	2 837.90	3169.82
ENTRETIEN CHAUFFAGE	222.60	229.70	452.3
VERIFICATION ELECTRIQUE	174.93	0.00	174.93
DERATISATION	326.66	0.00	
CHARGES DE PERSONNEL (hors personnel technique)	47 018.68	78 526.32	125545

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>207 923.19</b>
-----------------------	-------------------

<b>RECETTES</b>	<b>107 006.91</b>
remboursement de personnel	
facturation	104 816.39
participation autres communes	1 825.20
DIVERS	365.32

<b>RESULTAT</b>	<b>-100 916.28</b>
<b>NOMBRE DE REPAS</b>	<b>25 076</b>
<b>COUT REPAS AVEC INVESTISSEMENT</b>	<b>8.29 €</b>
<b>COUT REPAS SANS INVESTISSEMENT</b>	<b>7.35 €</b>

## ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

CHARGES	MONTANT		
	Septembre 2017 à Décembre 2017	Janvier à Juillet 2018	TOTAL
CHARIOTS	2 017.94		2 017.94
COUPE PAIN	1 605.68		1605.68
TABLE PLONGE		3 327.60	3327.6
TOITURE		57 622.39	57 622.39
FOURNITURES ALIMENTS (API)	17 066.13	24 772.77	41838.9
EAU	370.59	402.86	773.45
ELECTRICITE	725.21	1 909.07	2634.28
TELEPHONE	120.98	172.30	293.28
GAZ	991.04	884.17	1875.21
PAINS	982.36	1 168.72	2151.08
PAINS	982.36	1 168.72	2151.08
FOURNITURES D'ENTRETIEN		802.83	802.83
PETITES FOURNITURES	382.12	68.08	450.2
VETEMENTS DE TRAVAIL	39.90		39.9
ENTRETIEN BAC A GRAISSE	569.42	458.52	1027.94
REPARATIONS DIVERSES MATERIEL DE CUISINE		1 039.80	1039.8
ENTRETIEN CHAUFFAGE		269.40	269.4
VERIFICATION ELECTRIQUE	72.96	129.55	202.51
DERATISATION	333.19		
CHARGES DE PERSONNEL (hors personnel technique)	51 263.32	82 325.35	133 588.67

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>251 561.06</b>
-----------------------	-------------------

<b>RECETTES</b>	<b>89 196.5</b>
remboursement de personnel	
facturation	88 085.22
participation autres communes	1111.28

<b>RESULTAT</b>	<b>-162 364.56</b>
<b>NOMBRE DE REPAS</b>	<b>20 962</b>
<b>COUT REPAS AVEC INVESTISSEMENT</b>	<b>12.00 €</b>
<b>COUT REPAS SANS INVESTISSEMENT</b>	<b>8.92 €</b>

## ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

CHARGES	MONTANT		
	Septembre 2018 à Décembre 2018	Janvier 2019 à Juillet 2019	TOTAL
TRAVAUX	2 204.83	2 148.21	4353.04
ARMOIRE FRIGORIFIQUE		2 579.10	2579.1
FOURNITURES ALIMENTS (API)	16 425.35	26 590.10	43015.45
EAU	405.50	378.85	784.35
ELECTRICITE	859.91	1 922.64	2782.55
TELEPHONE	119.37	164.30	283.67
GAZ	997.99	1 769.64	2767.63
PAINS	432.70	1 816.74	2249.44
FOURNITURES D'ENTRETIEN	511.97	841.80	1353.77
PETITES FOURNITURES	354.64	599.70	954.34
VETEMENTS DE TRAVAIL	335.33	39.90	375.23
ENTRETIEN BAC A GRAISSE	239.41	269.40	508.81
REPARATIONS DIVERSES MATERIEL DE CUISINE	331.92	2 837.90	3169.82
ENTRETIEN CHAUFFAGE	222.60	229.70	452.3
VERIFICATION ELECTRIQUE	174.93	0.00	174.93
DERATISATION	326.66	0.00	
CHARGES DE PERSONNEL (hors personnel technique)	48 523.65	82 326.35	13 0850

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>196 654.43</b>
-----------------------	-------------------

RECETTES	103 574.07
remboursement de personnel	
facturation	100 901.05
participation autres communes	2 340.11
DIVERS	332.91

RESULTAT	-93 080.36
NOMBRE DE REPAS	22 138
COUT REPAS AVEC INVESTISSEMENT	8.88 €
COUT REPAS SANS INVESTISSEMENT	8.57 €

## ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

CHARGES	MONTANT		
	Septembre 2019 à Décembre 2019	Janvier 2020 à Juillet 2020	TOTAL
MENUISERIES	7 815.00		7 815.00
TRAVAUX PORTE	553.20		553.20
FOURNITURES ALIMENTS (API)	15 721.77	9 698.13	25 419.90
EAU	219.12	117.98	337.10
ELECTRICITE	1 636.95	1 205.70	2 842.65
TELEPHONE	120.08	120.17	240.25
GAZ	1 970.29	1 151.94	3 122.23
PAINS	1 082.32	1 092.42	2 174.74
FOURNITURES D'ENTRETIEN	374.50	1 764.66	2 139.16
PETITES FOURNITURES	1 382.97	38.63	1 421.60
VETEMENTS DE TRAVAIL		249.90	249.90
ENTRETIEN BAC A GRAISSE	491.88		491.88
REPARATIONS DIVERSES MATERIEL DE CUISINE	273.60	959.52	1 233.12
ENTRETIEN CHAUFFAGE	342.60		342.60
VERIFICATION ELECTRIQUE ET BUEES	69.28	490.80	560.08
DERATISATION	346.66		346.66
NETTOYAGE VITRES	670.48		670.48
CHARGES DE PERSONNEL (hors personnel technique)	48 256.32	78 526.32	126 782.64

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>168 928.19</b>
-----------------------	-------------------

<b>RECETTES</b>	<b>58 109.63</b>
remboursement de personnel	
facturation	57 564.47
participation autres communes	545.16
DIVERS	

<b>RESULTAT</b>	<b>-110 818.56</b>
<b>NOMBRE DE REPAS</b>	<b>15 552</b>
<b>COUT REPAS AVEC INVESTISSEMENT</b>	<b>10.86 €</b>
<b>COUT REPAS SANS INVESTISSEMENT</b>	<b>10.83 €</b>

<b>ANNEE SCOLAIRE 2020-2021</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>		
	<b>Septembre 2020 à Décembre 2020</b>	<b>Janvier 2021 à Juillet 2021</b>	<b>TOTAL</b>
REPARATION BATIMENT		133.20	<b>133.20</b>
ADOUCCISSEUR		1 580.09	<b>1 580.09</b>
FOURNITURES ALIMENTS (API)	13 196.56	14 582.56	<b>27 779.12</b>
EAU	167.66	234.54	<b>402.20</b>
ELECTRICITE	568.97	1 686.07	<b>2 255.04</b>
TELEPHONE	120.10	120.94	<b>241.04</b>
GAZ	2 463.37	1 221.36	<b>3 684.73</b>
PAINS	917.78	1 329.53	<b>2 247.31</b>
FOURNITURES D'ENTRETIEN	666.47		<b>666.47</b>
PETITES FOURNITURES		171.09	<b>171.09</b>
VETEMENTS DE TRAVAIL	1 722.13	729.31	<b>2 451.44</b>
ENTRETIEN BAC A GRAISSE	516.48	484.50	<b>1 000.98</b>
REPARATIONS DIVERSES MATERIEL DE CUISINE	546.91	342.60	<b>889.51</b>
ENTRETIEN CHAUFFAGE			<b>0.00</b>
VERIFICATION ELECTRIQUE ET BUEES	114.04	490.80	<b>604.84</b>
DERATISATION			<b>0.00</b>
NETTOYAGE VITRES	192.00		<b>192.00</b>
CHARGES DE PERSONNEL (hors personnel technique)	48 852.62	79 586.32	<b>128 438.94</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>172 738.00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>70 634.85</b>
remboursement de personnel	160.3
facturation	69 912.23
participation autres communes	562.32

<b>RESULTAT</b>	<b>-102 103.15</b>
<b>NOMBRE DE REPAS</b>	<b>18 174</b>
<b>COUT REPAS AVEC INVESTISSEMENT</b>	<b>9.50 €</b>
<b>COUT REPAS SANS INVESTISSEMENT</b>	<b>9.41 €</b>

<b>ANNEE SCOLAIRE 2021-2022</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT</b>		
	<b>Septembre 2021 à Décembre 2021</b>	<b>Janvier 2022 à Juillet 2022</b>	<b>TOTAL</b>
REPARATION BATIMENT		777.33	<b>777.33</b>
AUDIT ENERGETIQUE	1 987.20	594.00	<b>2 581.20</b>
FOURNITURES ALIMENTS (API)	10 835.18	22 374.92	<b>33 210.10</b>
EAU	195.45	2 192.15	<b>2 387.60</b>
ELECTRICITE	876.54	1 499.88	<b>2 376.42</b>
TELEPHONE	121.03	152.32	<b>273.35</b>
GAZ	884.84	2 977.33	<b>3 862.17</b>
PAINS	907.43	1 128.15	<b>2 035.58</b>
FOURNITURES D'ENTRETIEN		1 245.47	<b>1 245.47</b>
PETITES FOURNITURES	307.60	1 987.45	<b>2 295.05</b>
VETEMENTS DE TRAVAIL	1 220.10		<b>1 220.10</b>
ENTRETIEN BAC A GRAISSE	239.23	1 083.06	<b>1 322.29</b>
REPARATIONS DIVERSES MATERIEL DE CUISINE			<b>0.00</b>
ENTRETIEN CHAUFFAGE			<b>0.00</b>
VERIFICATION ELECTRIQUE ET BUEES	66.00	490.80	<b>556.80</b>
DERATISATION			<b>0.00</b>
NETTOYAGE VITRES	198.00		<b>198.00</b>
CHARGES DE PERSONNEL (hors personnel technique)	51 253.35	81 526.32	<b>132 779.67</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>187 121.13</b>
-----------------------	-------------------

<b>RECETTES</b>	<b>70 958.47</b>
remboursement de personnel	
facturation	70 497.68
participation autres communes	460.79

<b>RESULTAT</b>	<b>-116 162.66</b>
<b>NOMBRE DE REPAS</b>	<b>18 198</b>
<b>COUT REPAS AVEC INVESTISSEMENT</b>	<b>10.28 €</b>
<b>COUT REPAS SANS INVESTISSEMENT</b>	<b>10.10 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201797-20230619-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE, Carole ROGER



# MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 JUIN 2023

Date de convocation : 12 Juin 2023

Date d'affichage : 12 Juin 2023

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etait excusé : Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-Michel RUELLE

#### 5°) OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE L'UGAP

Madame le Maire demande à Philippe CHOQUET de bien vouloir ce dossier.

Philippe CHOQUET précise que Monsieur Olivier HENNEBERT, conseiller en énergie partagé du Pays de la Vallée de la Sarthe a adressé un mail à la mairie afin de présenter l'offre d'un marché groupé pour la fourniture d'électricité, les détails sont les suivants :

L'UGAP se prépare à lancer un nouveau marché de fourniture d'électricité, nommé « Elec 2025 », pour un contrat de fourniture de 3 ans qui débutera le 1er janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2027. Les communes souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent procéder au recensement de leurs points de comptage avant le 30 juin 2023.

Pour rappel, l'UGAP propose aux collectivités territoriales de mutualiser leurs besoins pour passer un contrat de fourniture d'électricité auprès de quelques fournisseurs. Cette démarche représente un moyen simple et efficace de souscrire un contrat d'électricité à des tarifs compétitifs. En effet, ce marché étant passé à l'échelle nationale, avec la mutualisation des besoins de nombreuses collectivités, il représente un volume de fourniture important qui permet de négocier des prix avantageux auprès des fournisseurs. Par ailleurs, l'UGAP s'occupant du montage et du suivi de ce marché, cela simplifie la gestion administrative en évitant d'avoir à monter un marché de fourniture. La collectivité devra procéder au recensement de ces points de comptage sur le site de l'UGAP.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes de l'UGAP pour la fourniture d'électricité de 2025 à 2027,
- de recenser tous les points de comptage et de les inscrire sur le site de l'UGAP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201797-20230619-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE, Carole ROGER



# MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 JUN 2023

Date de convocation : 12 Juin 2023

Date d'affichage : 12 Juin 2023

Nombre de conseillers, En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

L'an **deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, Annie-Claude DUPUY, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Carollne LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, Maïlys TAUGOURDEAU, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

Etait excusé : Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Annie-Claude DUPUY, Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-Michel RUELLE

#### **6°) OBJET : PLAN D'INVESTISSEMENTS DURABLES DU DEPARTEMENT 2022-2025**

Madame le Maire présente ce dossier.

Pour rappel, ce dossier a déjà été abordé lors de la séance du 11 juillet 2022, (point N°13), en séance du 26 septembre 2022, (point N°6) et en séance du 14 novembre 2022, (point N°6).

Cette dernière délibération déterminait les trois dossiers retenus.

À la suite d'une évolution dans les projets initiaux, le projet de changement de liner de la piscine a été abandonné pour l'instant.

En conséquence, Madame le Maire propose de rapporter la délibération N°6 du 14 novembre 2022 et de reprendre une nouvelle délibération afin de finaliser les projets retenus dans ce plan d'investissements durables du Département 2022-2025.

Pour mémoire, le plan d'investissements est rappelé :

Depuis le début de la crise de la COVID 19, le Conseil Départemental a pris rapidement un grand nombre de mesures exceptionnelles destinées à pallier le contre-choc économique de la crise sanitaire. Le Département prépare l'avenir en proposant des dispositifs de moyen terme contribuant à préserver la pérennité des structures partenaires et renforcer l'accompagnement des plus fragiles sur le territoire.

Dans ce cadre, lors de sa séance plénière du 6 juillet 2020, le Conseil Départemental a décidé la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 millions d'euros pour les trois prochaines années afin de soutenir les communes et les Communautés de Communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales notamment sur les items suivants : logements, services, commerces, mobilité et aménagements.

Pour 2020, le taux de base était de 18 euros par habitant pour notre commune, ce qui représentait un montant de subventions de 35.046 euros pour la commune de Malicorne sur Sarthe.

Le Département, fort de la réussite de ce premier plan de relance, a décidé la mise en place d'un fonds d'investissements durables de 14,3 millions d'euros pour les années 2022-2025.

Les projets subventionnés pourront porter sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.) tout en préservant les enjeux de biodiversité et les espaces naturels et agricoles et en accentuant les efforts sur ceux de la transition énergétique,
- accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes,
- accompagnement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire,
- en portage de dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population, etc.,
- en lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport).

L'identification de la thématique à laquelle le(s) projet(s) est rattaché devra être formulée dans sa présentation (pièce constitutive du dossier de candidature).

La convention formalisant le versement de la subvention devra préciser le(s) projet(s) et la thématique de rattachement.

A ce titre, la commune de Malicorne sur Sarthe peut prétendre à une subvention départementale d'un montant de 38.580 euros avec un taux maximal de 80% sous réserve que les projets définis par le plan de relance soient exécutés et payés.

Le conseil municipal doit définir les projets retenus par ce plan de relance afin de flécher les subventions. Ces subventions sont cumulables avec d'autres aides avec la règle de 20% d'autofinancement pour chaque projet. Afin de fixer les modalités, une convention sera signée entre la commune et le Conseil Départemental.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- rapporte la délibération N°6 du 14 novembre 2022,
- adopte la convention du Plan de Relance avec le Conseil Départemental de la Sarthe à hauteur de 38.580 euros,
- retient les projets suivants pour ce plan d'investissements durables 2022-2025 : installation de deux pontons pour les activités nautiques à proximité du terrain de camping et la rénovation de l'éclairage public,
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental,
- autorise Madame le Maire à établir une présentation des projets, un plan de financement, le détail estimatif des dépenses et tous les autres documents nécessaires à ces dossiers.

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE, Carole ROGER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201797-20230619-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

